

**Procès-Verbal**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**tenue en Mairie de Longueville**  
**le 8 juillet 2015**  
**à 19 heures 00**

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. FORTIN Philippe

PRÉSENTS : M. PICCOLO F. – M. BACHET M. – Mme CIOTTI M.  
M. MUGNEROT P. – Mme AUBRY S. – MME BAYLE O.  
M. BLOT J. – Mme GARNIER F. - M. VASSEUR A.  
M. MOUTAMA J-C. - M. DI STASIO G.  
Mmes LÉOPOLDIE S. - SAMSON C. - BORDES S.

ABSENTS : Mmes GOUDRY J. - BAETA M.C.  
MM. SAMLALI A. - ROBOT H.

SECRÉTAIRE : Mme AUBRY Simone

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 30 juin 2015

*Affiché le 10 juillet 2015*  
*Le Maire,*



1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2015
3. Création d'un poste de gardien de police municipale
4. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bassée-Voulzie -  
Avis sur le projet de délimitation du périmètre.
5. Affaires diverses  
Délégation

## **I - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.  
Mme Simone AUBRY est désignée secrétaire de séance.

## **II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JUIN 2015**

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2015.  
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2015 n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

## **III - CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE**

Le Maire, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services.

### **Modification de grade suite à recrutement**

Un agent au grade de Brigadier de Police a demandé sa mutation et sera remplacé par un agent sur le grade de Gardien de Police municipale.

Il est proposé aux élus de transformer le poste correspondant à la date d'effet du 1<sup>er</sup> août 2015.

Accord unanime du Conseil Municipal.

## **IV - SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX BASSEE-VOULZIE - AVIS SUR LE PROJET DE DELIMITATION DU PERIMETRE**

Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont des documents de planification élaborés de manière collective, dans les sous-bassins, pour un périmètre hydrographique cohérent d'un point de vue physique et socio-économique (bassin versant, nappe d'eau souterraine, zone humide, estuaire...).

Les Sage fixent des objectifs pour l'utilisation, la mise en valeur et la protection de la ressource. Ils sont élaborés par une commission locale de l'eau (CLE) représentant les acteurs du territoire : élus (pour moitié), usagers (un quart) et services de l'Etat (un quart).

Le périmètre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux est déterminé par le CLE et soumis au préfet pour approbation. Le Sage est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions - qui doivent l'être, à leur tour, avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Madame la Préfète de l'Aube, en charge de l'évolution de ce dossier sollicite l'avis des conseils municipaux sur le projet de périmètre de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bassée - Voulzie.

Le dossier préliminaire de consultation est visible sur le site « <http://www.gesteau.eaufrance.fr/> »

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable au projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bassée - Voulzie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La Secrétaire,  
Simone AUBRY



Le Maire,  
Philippe FORTIN

